



CONGRES D'ORIENTATION 2021

MOTION

DOCTORANT-ES

Depuis plusieurs années, la déstructuration de l'enseignement supérieur et l'augmentation des restrictions budgétaires aggravent la situation de la communauté universitaire en général et des personnel·les en particulier. Dans ce contexte global, les jeunes chercheur·ses sont particulièrement touché·es par cette précarité. La baisse des recrutements d'enseignant·es-chercheur·ses titulaires et l'asphyxie budgétaire ont dégradé les conditions d'accueil des étudiant·es, les conditions de travail des enseignant·es-chercheur·ses et ont contraint les universités au recours massif à l'emploi précaire.

Cette volonté de baisser les dépenses dépasse la seule question du recrutement : la formation et l'accompagnement des doctorant·es sont également concernés. La structuration protéiforme des écoles doctorales au sein des universités est soumise à l'injonction de rentabilité et accouche de mastodontes. Cela conduit inévitablement à un suivi peu personnalisé et à une formation statutaire trop éloignée des besoins des doctorant·es.

Le SNESUP-FSU défend la constitution d'écoles doctorales à taille humaine, dans un fonctionnement collégial et indépendant des directions d'établissements, et l'attribution suffisante de moyens humains afin de permettre un suivi individualisé et une offre de formation doctorale au plus près des besoins des doctorant·es.

Depuis un an et demi, la crise du COVID n'a fait qu'empirer cette situation conduisant à une baisse du nombre de doctorant·es (baisse de 2,3 % des inscriptions en doctorats à la rentrée 2020) et de thèses soutenues cette année (baisse de 15 % de thèses soutenues en 2020). Les confinements successifs sont comptables de difficultés pour les jeunes chercheur·ses avec en premier lieu leur isolement dans les disciplines ne nécessitant pas d'expériences en laboratoire. L'importante détresse psychologique et les nombreux troubles dépressifs ou anxieux des étudiant·es relevés par différentes études affectent également les doctorant·es qui font face, un peu plus seul·es, à cette dure épreuve qu'est la réalisation d'une thèse.

Le SNESUP-FSU portera auprès du ministère la comptabilisation de cette année perturbée comme une année blanche pour tou·tes les doctorant·es permettant, si besoin, de prolonger d'une année le doctorat quelle que soit l'année du doctorant·e.

Dans le contexte de la dégradation des conditions d'étude et de recherche, grâce à l'action syndicale le prolongement des contrats doctoraux a pu être envisagé au mois de septembre 2020, mais trop tardivement.

Le SNESUP-FSU travaillera à obtenir l'anticipation de ces modalités pour septembre 2021 afin que des doctorant·es ne se trouvent pas dans l'obligation fin juin de rechercher un emploi alimentaire dans un marché déjà extrêmement sinistré pour pouvoir terminer leur doctorat. Il demande un prolongement pour les autres financements par la prise en compte de la totalité de l'année universitaire 2020-2021. Par conséquent, le SNESUP-FSU, en lien avec le SNCS-FSU, demande que l'ensemble de ces mesures soit financé si besoin en recourant aux fonds mis en réserve .

Cette période voit également se poursuivre la stagnation des volumes de contrats doctoraux et leur inéquitable répartition entre les domaines de recherche (70 % des thèses en SHS ne sont pas financées) entraînant l'accroissement du nombre de doctorant·es non financé·es et posant inévitablement la question des conditions d'accès et de réalisation d'une poursuite d'étude en 3ème cycle. La réduction des disparités existantes doit continuer à être au cœur des débats de notre syndicat.

Pour rappel, afin d'éviter les inégalités de statut et de financement du doctorat, notamment entre disciplines, et de lutter contre la précarité des doctorant·es, le SNESUP-FSU revendique de longue date la création d'un statut de fonctionnaire stagiaire, assorti d'une formation initiale pour celles et ceux qui envisagent une carrière académique (chercheur·se ou enseignant·e-chercheur·se).

Dans l'immédiat et **afin de lutter contre les contrats inadéquats et précarisants**, il continue de revendiquer :

- que tou·tes les doctorant·es bénéficient de l'accès à un statut protecteur ;
- une réglementation nationale négociée au lieu de simples chartes locales ;
- **au-delà des annonces en trompe-l'oeil de la ministre Vidal, une hausse des contrats doctoraux dans l'ensemble des disciplines dès la rentrée prochaine ;**
- **la revalorisation des salaires des emplois contractuels occupés par des jeunes chercheur·ses ;**
- **une augmentation des dispositifs transitoires réglementés nationalement (ATER, Postdocs) pour les jeunes docteur·es dans l'attente d'un recrutement statutaire ;**
- **l'accès à l'indemnité de résidence pour les doctorant·es contractuel·les par la publication d'un arrêté indexant la rémunération sur un indice.**

Le SNESUP-FSU continuera le travail initié afin de permettre à chaque doctorant·e de trouver une place en son sein tant au niveau national que local. La présence au sein du syndicat de différents statuts constitue une véritable richesse contribuant à la défense efficace de chacun·e par la constitution de revendications communes au sein de l'ESR.

Dans cette optique, il :

- **Lancera une campagne de syndicalisation des doctorant·es notamment à la rentrée dans les différentes sections en s'appuyant sur les outils nationaux qui existent déjà et ceux qui seront créés (4 pages de rentrée...)** ;
- **Envisagera avec les syndicats de la FSU (SNCS, SNASUB, SNEP) la création d'une publication commune sur les situations de précarité ;**
- **Préparera les élections professionnelles en amont par une communication spécifique aux doctorant·es et postdocs sur nos revendications principales les concernant de près et sur l'existence des CCPANT où ils peuvent siéger ;**
- **Encouragera les sections à se rapprocher de cette population, à susciter des candidatures pour des CCPANT au titre de la FSU et au sein de nos listes candidates aux CSA d'établissement ;**
- **Enfin, notre syndicat devra également poursuivre sa réflexion et son action autour de l'après-thèse notamment en continuant de porter la reconnaissance du doctorat dans la fonction publique et dans tous les secteurs, y compris dans des conventions collectives ainsi que la nécessaire création de postes statutaires au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■**